



Mâcon, le 7 avril 2020  
15h00

## INFORMATION

Tout doit être fait pour garantir la continuité des activités essentielles. Les services de l'État veillent à ce que la collecte, le traitement et le recyclage des déchets qui sont des activités essentielles se poursuivent en cette période de crise liée au coronavirus, pour qu'une autre crise sanitaire ne vienne pas s'ajouter à celle que nous connaissons actuellement.

Le recyclage des papiers et cartons est essentiel à la continuité économique. Il est indispensable à la filière de production des emballages nécessaires aux industries agroalimentaires et de la santé. Faisant le constat dès le 17 mars d'une mise à l'arrêt des centres de tri et de recyclage des déchets de Digoin, Granges et Torcy, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire a demandé aux sociétés Véolia et Creusot Montceau Recyclage (CMR) que les installations reprennent leur activité, dans le strict respect des gestes barrières pour les salariés. Il a également demandé aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant compétence en matière de gestion des déchets de s'assurer du fonctionnement le plus régulier possible de la collecte.

Pour les centres de tri de Torcy, de Granges et de Digoin, un dialogue régulier s'est instauré avec les services de l'Etat, sous-préfets d'arrondissement et direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Il a permis de définir les conditions nécessaires au redémarrage en termes d'organisation des postes de travail et d'application stricte des mesures barrières pour la sécurité des salariés. Le site de Torcy a repris le 1er avril, celui de Granges le 2 avril et celui de Digoin le 3 avril sans que la réquisition ait été nécessaire.

A ce jour, les centres de tri de Saône-et-Loire fonctionnent en ayant réduit leur activité, mais ils recyclent efficacement les déchets produits et sont ainsi en mesure d'alimenter la chaîne de production des emballages pour des activités aussi essentielles que l'agroalimentaire et la santé. Pour faciliter leur activité, chacun doit être particulièrement scrupuleux dans la gestion de ses déchets ménagers en ne mettant pas de mouchoirs jetables, de lingettes, de masques ou déchets médicaux dans les déchets recyclables. C'est une façon de respecter le travail de ceux qui agissent au quotidien pour le bien de tous et de leur permettre de le faire dans les meilleures conditions possibles.

